

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2007004

OBJET : Reprise anticipée des résultats provisoires du compte administratif 2006 de la Ville

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses L 1612-1 à 1612-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la balance provisoire du Compte Administratif 2006 de la Ville, attestée par le Receveur Municipal,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "élus Socialistes et Républicains", "Union pour un Nouvel Aubervilliers", "Union pour un Mouvement Populaire" ayant voté contre et Mme Giulianotti s'étant abstenue.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide : la reprise anticipée des résultats 2006 :

Section de fonctionnement : Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté :

| | |
|--------------------|--------------|
| - Excédent reporté | 5 236 330,88 |
|--------------------|--------------|

Section d'investissement : Chapitre 001 résultat d'investissement reporté :

| | |
|--------------------|------------|
| - Excédent reporté | 991 183,48 |
|--------------------|------------|

Le Maire